

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU – 76 rue des Rondeaux – 75020 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement				
	Nom	Code établissement						
	Nom de naissance	Nom						
	Prénom	Adresse complète						
	Adresse complète	Echelon (pour les détachés)						
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)						
	Téléphone fixe	TND*		Détaché-e mission d'enseignement	Temps partiel :		%	
Téléphone portable	EF2D	Détaché-e agrégé-e mission d'enseignement	Contrat local					
*TND=Titulaire Non Détaché, c'est-à-dire des titulaires en contrat local.								

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ... Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfu.fr/espace-membre/ . Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfu.fr/espace-membre/ .	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
			Date et signature

Cotisations SNEP-FSU HORS de FRANCE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon des détachés-es																		
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11								
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS		145 €	175 €	180 €	185 €	191 €	201 €	214 €	226 €	240 €	256 €								
	Prof EPS classe normale biadmissible			174 €	184 €	194 €	203 €	212 €	227 €	242 €	257 €	267 €								
	Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL	226 €	238 €	254 €	271 €	288 €	303 €	309 €												
	Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx	264 €	278 €	292 €	312 €	334 €	346 €	363 €												
	CE		140 €	147 €	153 €	159 €	167 €	174 €	182 €	191 €	201 €	212 €								
	CE Hors Classe			201 €	211 €	237 €	254 €													
	CE Classe Ex.	237 €	256 €	271 €	288 €	303 €	309 €													
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11								
	Agrégé - CTPS		193 €	199 €	209 €	222 €	236 €	251 €	269 €	286 €	301 €	312 €								
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	286 €	301 €	312 €	334 €	346 €	363 €													
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11								
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	312 €	334 €	346 €	363 €	363 €	378 €	397 €												
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	74 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4			118 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6			148 €									
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		89 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5			133 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7			163 €										
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3		104 €																		
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																				
Pour des cas particuliers, contactez directement le secteur : hdf@snepfu.net																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: x-small;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Abonnement Bulletin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 80%;">Non syndiqués</td> <td style="text-align: right;">75 €</td> </tr> <tr> <td>Institutions/Associations</td> <td style="text-align: right;">75 €</td> </tr> <tr> <td>Etudiants STAPS</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </tbody> </table>											Abonnement Bulletin		Non syndiqués	75 €	Institutions/Associations	75 €	Etudiants STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																				
Non syndiqués	75 €																			
Institutions/Associations	75 €																			
Etudiants STAPS	20 €																			
	Contrat local HDF et retraité-e HDF : Montant net du traitement ou de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 601 € → Groupe 0	36 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4			96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8			150 €									
Entre 601 € et 1 150 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5			108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9			162 €										
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			123 €	Supérieur à 2 900 € →groupe 10			174 €										
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7			138 €														

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :